



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 4, numéro 009
Avril-Septembre 2021
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DANS LES RELATIONS
INTERNATIONALES ENVIRONNEMENTALES : ENJEUX DE LA FORET
EQUATORIALE CONGOLAISE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Jonathan KAPENA MUKA

Assistant au Département des Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale et
Chercheur en Diplomatie verte et Droit international de l'environnement

Christian NKUPAR MAMVE

Assistant à l'Université Pédagogique Nationale, Chercheur Associé à l'Institut de Recherche en
Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (IRGES)/Kinshasa-RDC et Membre de la Coalition Nationale
contre l'Exploitation Illégale du Bois (CNCEIB)

christiankumar01@gmail.com

Corneille MOSETE BUNGALASA

Assistant à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa-RDC et Expert en Cartographie et
Consultant à l'ONG Action Massive et Rurale (AMAR)

RESUME

Reconnues comme le poumon écologique du monde, les forêts sempervirentes de la République Démocratique du Congo jouent de nos jours un rôle crucial dans la préservation de l'équilibre de la planète au regard de ses potentialités. C'est dans ce cadre que le présent article, traite de la posture de la RDC dans les Relations internationales environnementales, au regard des enjeux de la forêt équatoriale congolaise face à l'heure des changements climatiques.

Mots-clés : *Relations internationales environnementale, diplomatie environnementale, environnement, écosystème.*

SUMMARY

Recognized as the ecological lung of the world, the evergreen forests of the Democratic Republic of Congo nowadays play a crucial role in preserving the balance of the planet with regard to its potential. It is in this context that this article deals with the position of the DRC in international

environmental relations, with regard to the challenges of the Congolese equatorial forest in the face of climate change.

Key words : *International environmental relations, environmental diplomacy, environment, ecosystem.*

INTRODUCTION

Au regard de son importance écologique, la forêt équatoriale du bassin du Congo, deuxième après celle de l'amazone, constitue l'un des piliers de l'écosystème mondial face aux enjeux environnementaux de nos jours. En effet, les forêts tropicales d'Afrique centrale reviennent au centre des enjeux du monde en raison du rôle crucial qu'elles jouent dans l'équilibre du système écologique international, déstabilisé par les émissions croissantes de gaz à effet de serre produits par l'activité économique avec comme conséquence la dégradation du système climatique mondial.

Outre les richesses minières qui lui ont valu le qualificatif d'un pays « scandale géologique », la République démocratique du Congo qui renferme à elle seule, 154.135.000 ha sur 242.693.000 ha, soit 63,5% de forêts tropicales du bassin du Congo, bénéficie d'une extraordinaire variété d'écosystème et d'un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle.

Alors qu'une évaluation économique précise de son immense héritage en ressources écosystémiques, demanderait davantage d'études spécialisées, il est déjà certain qu'environ 1,55 million de km² de forêts de la RDC fournissent actuellement l'opportunité la plus importante pour générer des revenus au pays par le biais du marché carbone avec le projet REDD+ et du fonds vert en Plein essor, sous couvert de la Convention-Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC).

Jouissant de cette position écologiquement géostratégique dans le bassin du Congo et participant aux négociations climatiques en qualité de membre de la CCNUCC, la République démocratique du Congo semble être aujourd'hui un acteur privilégié voire incontournable dans la politique environnementale mondiale en raison du rôle déterminant que joue ses forêts dans la crise climatique actuelle.

Cependant, contenant plus de 5% de la surface forestière mondiale et plus de la moitié des forêts africaines, ce sanctuaire écologique demeure parmi les pays les plus pauvres de sa région et de la planète tout entière. Un Etat faible, n'exerçant pratiquement aucun leadership tant sur le plan régional que mondial.

Face aux enjeux écologiques de notre siècle et à sa position actuelle à la présidence de l'Union Africaine, nous envisageons la République démocratique du Congo comme un acteur majeur c'est à dire un pivot géostratégique de la géopolitique environnementale au regard des vertus climatiques que contient son massif forestier.

I. CONTOUR DES CONCEPTS ET ASPECTS THEORIQUES

Une bonne appréhension du sujet faisant l'objet de notre analyse passe par la clarification de quelques concepts basiques constituant le cadre théorique du domaine exploré. Ainsi, nous parlons sur ce point des concepts suivants : environnement, écosystème, changements climatiques, relations internationales environnementales et diplomatie environnementale.

I. 1. Environnement

L'environnement est un système fonctionnel et dynamique, constitué des communautés vivantes (biocénose : hommes, animaux, végétaux, microorganismes, évoluant dans les biotopes : espace géographique avec des climats, eaux et sols) et des organisations socioéconomiques (social, culturelle, économique, politique, philosophique, spirituelle) créées par l'homme et en interaction mutuelle influençant quotidiennement la vie de l'individu et de la communauté.

Cette définition présente deux aspects principaux de l'environnement à savoir : l'aspect biophysique qui correspond à l'écosystème et l'aspect socioéconomique, culturel et spirituel représenté dans l'organisation humaine de la vie individuelle et sociétaire.¹

¹ LUBINI AYINGWEU C. « Environnement et Société », Notes de cours inédit, UNIKIN, Kinshasa, 2014-2015, p. 8.

I. 2. Ecosystème

C'est une entité écologique qui intègre une communauté d'espèces animales, végétales et microbiennes considérées dans leur ensemble en tant qu'un système fonctionnel, incluant des relations mutuelles complexes et en perpétuelle évolution qui existent entre ces espèces, y compris l'homme et leur environnement physique.²

En effet, nous comprenons par écosystème un ensemble écologique formé de deux composantes naturelles à savoir : la biocénose et le biotope. Il peut aussi expliquer l'habitat qui représente un site ou un espace géographique sur lequel des facteurs climatiques (température, précipitation, humidité atmosphérique, vent, etc.) et édaphiques (relief, roche, sol, eau) agissent sur les communautés vivantes par leur synergie.

I. 3. Changements climatiques

L'histoire de la terre et les observations paléoclimatiques nous montrent que le climat a toujours changé. Sur les derniers millions d'années, il a alterné de façon assez régulière entre périodes glaciaires d'environ 100 000 ans et périodes plus chaudes (interglaciaires) qui durent en moyenne 10 000 ans. La variabilité du climat à l'échelle de ces cycles glaciaire-interglaciaires s'est fortement déterminée par des facteurs orbitaux (distance terre-soleil, degré et direction d'inclinaison de l'axe de rotation terrestre).³

Au cours des périodes glaciaires passées, l'eau transformée en glace faisait baisser le niveau des océans de 100 à 130 mètres : on pouvait alors se rendre à pied de France en Angleterre, ou encore d'Alaska en Sibérie. La température moyenne sur terre était alors inférieure d'environ 5°C par rapport à celle d'aujourd'hui, mais avec des différences parfois bien plus grandes dans certaines régions.

Certes, le climat de la terre a toujours changé, mais les facteurs naturels (variations des paramètres orbitaux ou de l'activité du soleil) ne

² *Ibid.*

³ http://www.google.com/Changements_Climatiques, Comprendre et réagir PDF, Réseau Action Climat-France.

permettent pas d'expliquer l'ampleur, la rapidité et les caractéristiques des changements climatiques actuels de la planète.

Les différents rapports du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du climat (GIEC) nous renseignent sur le niveau de connaissance scientifique du rôle des activités humaines dans les changements climatiques mondiaux. En 2007, son 4^{ème} rapport affirmait que les activités humaines et leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont la cause principale des changements climatiques observés.

D'après une étude publiée en juin 2015 par des chercheurs de plusieurs grandes universités, le rythme de des espèces actuel n'avait pas été atteint depuis 65 millions d'années, lors de la disparition des dinosaures. En effet, la terre aurait déjà connu au cours des cinq (5) grandes extinctions de masse.

Selon les spécialistes, notre siècle risque de connaître une sixième extinction de grande envergure entraînant des conséquences terribles et irréversibles notamment la disparition de l'espèce humaine et de toute vie sur terre dont les réparations et la réapparition couleraient des millions d'années.

Le remède à cet état des choses dont l'urgence s'impose passe par une volonté collective, matérielle traduite par des actions concrètes et la mise sur pied par la communauté humaine, des mécanismes stratégiques efficaces pouvant limiter les dérives environnementales actuelles, d'origine essentiellement anthropique, pesant sur la survie de la planète. Cette question se pose aujourd'hui avec acuité d'autant plus que ce qui se joue n'est pas simplement la survie de la planète mais bien plutôt celle de l'homme qui se trouve au centre de tous les phénomènes.

Cela étant, le caractère cosmopolite de cette problématique dont la recherche des solutions dépasse le cadre national, nous emmène à traiter dans ce travail, d'un concept moins connu ou mieux d'une discipline quasiment nouvelle dans les sphères scientifique et intellectuelle de notre pays à savoir : « les Relations internationales environnementales » dont nous présentons la quintessence concept-théorique dans les lignes suivantes.

I. 4. Relations internationales environnementales

Depuis les années 1970, l'environnement s'est imposé comme un sujet majeur des relations internationales. Cette entrée dans les arènes internationales s'est réalisée à la faveur de deux éléments concomitants. Tout d'abord les crises environnementales ont profondément affecté les rapports entre états : compétition pour des ressources naturelles de plus en plus rares, migrations humaines, conflits liés à l'environnement, etc.⁴

Aujourd'hui, les questions environnementales sont devenues un domaine d'intervention prioritaire de nombreuses organisations internationales : qu'il suffise pour s'en convaincre de voir le nombre d'agences onusiennes présentes lors des sommets internationaux sur le climat, par exemple.⁵

Par ailleurs, de nombreux problèmes environnementaux ne connaissent pas des frontières, et dépassent donc largement le cadre étatique : c'est bien sûr le cas des changements climatiques, mais aussi de la destruction de la couche d'ozone, de l'érosion de la biodiversité, et bien d'autres catastrophes importantes que connaît actuellement notre planète. A cet effet, les relations internationales environnementales peuvent être comprises comme le rapport existant entre les différents acteurs de la vie internationale (Etat, organisations internationales et intergouvernementales, Organisations non gouvernementales, entreprises publiques et privées, firmes multinationales, sociétés civiles, etc.) autour des enjeux environnementaux. C'est donc les Relations internationales appliquées sur les questions relatives à l'environnement qui constitue l'habitat global de l'humanité.

Les relations internationales environnementales se veulent aussi une discipline scientifique traitant de la vie environnementale internationale dans ses différents aspects (politique, juridique, socioéconomique, écologique et culturelle.), des concepts y relatifs notamment le développement durable, l'économie verte, la diplomatie environnementale, les changements

⁴ [http://www.google.com/environnement et relations internationales](http://www.google.com/environnement%20et%20relations%20internationales), ceriscop.science-po.fr consulté le 23/12/2018.

⁵ *Ibid.*

climatiques, les négociations climatiques, etc., des acteurs en présence et son fonctionnement au regard des enjeux actuels et à venir dont l'homme se trouve au centre.

Les relations internationales environnementales sont un domaine récent qui a pris de l'ampleur au 20^{ème} siècle avec l'évolution technologique et industrielle ainsi que l'impact de cette dernière sur la planète. A ce sujet, les relations internationales environnementales sont à la base préoccupées par la problématique des pollutions transfrontières. Celle-ci n'implique pas nécessairement que les pays entretiennent des relations commerciales, puisque, par définition, la diffusion de la pollution utilise un réseau naturel. Pour cette raison, l'analyse des problèmes de pollutions transfrontières se fait, en première approche, en négligeant les échanges de biens entre pays, afin de se concentrer sur les échanges involontaires de polluants.⁶

Les pollutions transfrontières font que le bien-être des pays devient interdépendant. Ceci traduit la présence d'une externalité internationale, qu'il convient de gérer correctement. Mais, contrairement aux situations de pollutions intra-nationales, le fait notable est qu'aucune instance internationale n'a le pouvoir de réglementer les comportements de pays autonomes. Ainsi, ce conflit d'intérêts ne peut être résolu que si les pays concernés s'impliquent volontairement dans une démarche coopérative, par laquelle ils s'efforcent de promouvoir l'intérêt collectif.⁷

I. 4. 1. Les années charnières des RIE (1960-1970)

Les années 1960 et 1970 sont une période qui voit l'élargissement au milieu scientifique puis politiques de problèmes de conservation de ressources naturelles. Les années 60 sont marquées par un constat de dégradation accrue de l'environnement mondial. En 1968, la British Ecological Society consacre un symposium aux pollutions industrielles.⁸

⁶ ROUILLON S., « Politiques d'environnement et relations internationales », Séminaire de DEA, Paris, 2000, p. 1.

⁷ *Ibidem*.

⁸ LUBINI AYINGWEU C., *Loc. cit.*, p. 11.

La conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de conservation des ressources de la biosphère, en 1968 à Paris souligne la nécessité d'appréhender le milieu c'est-à-dire l'environnement dans sa globalité. Désormais, l'évolution qui s'opère « l'homme dans la nature » plutôt que « l'homme ou la nature » marquera les stratégies nationales et internationales de conservation de la nature.

I. 4. 2. Conférence de Stockholm

Tenue dans la capitale suédoise en juin 1972 par l'ONU, la conférence de Stockholm est un événement important dans l'histoire des relations internationales environnementales. Ayant connu la participation de 113 pays membres de l'Organisation des Nations-Unies, cette conférence est à l'origine du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) qui constitue l'un des instruments internationaux de référence en matière de politique environnementale vue à l'échelle mondiale. Il s'est agi lors de ces assises, d'une déclaration de prise de conscience planétaire face à la crise environnementale.

De cette conférence sont formulés 26 principes qui mettent l'accent sur la responsabilité de l'homme dans la conservation de la nature, l'intégration de l'environnement au développement.⁹

I. 4. 3. Rapport Brundtland

La trajectoire des relations internationales environnementales reste marquée également par l'apparition vers la fin des années '80 du Rapport Brundtland qui est le document fourni par la commission mondiale pour l'environnement et le développement réuni par l'ONU pour proposer « un programme global de changement » en ce qui a trait au concept et aux pratiques de développement.¹⁰ Ce document qui demeure une référence en matière des politiques environnementales, est d'une grande portée historique car c'est le texte dans lequel apparaît pour la première fois la notion de développement durable.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ STRANGE T et BAYLEY A. « Le développement durable : à la croisée de l'économie, de la société et l'environnement », OCDE, 2008, p. 26.

I. 4. 4. Le Sommet de Rio

L'on ne peut boucler cette approche théorique sur les relations internationales environnementales sans évoquer la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) conclue en 1992 lors du sommet de la terre, organisé à Rio de Janeiro (Brésil) par l'ONU sur base des travaux du GIEC.

Cette convention qui constitue l'instance de coopération la plus importante de gouvernance internationale en matière d'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique actuel, est aujourd'hui considérée à travers ses conférences des parties, comme le cadre multilatéral par excellence où se traitent des différents enjeux des relations internationales environnementales.

Signataire de plusieurs traités et accords internationaux sur l'environnement, la République Démocratique du Congo est un pays qui retient l'attention d'un grand nombre d'acteurs sur la scène internationale grâce aux immenses ressources écologiques dont elle dispose. Fort de cette position stratégique, l'Etat congolais se présente aujourd'hui comme l'un des acteurs majeur dans la lutte contre le réchauffement de la planète et un partenaire incontournable pour la conception, l'organisation et la mise en action dans une approche globale, des politiques visant la protection de l'écosystème et le développement durable des communautés.

D'où l'importance d'une vision politique menée par un leadership fort, consciencieux des enjeux de l'heure et déterminée au travers des actions concrètes, à faire de la RDC un acteur réellement au centre de la stratégie mondiale et un bénéficiaire privilégié des avantages socioéconomiques découlant de la coopération internationale en matière d'environnement.

Plus qu'une simple théorie ou encore une représentation mentale aux allures philosophiques, les relations internationales environnementales sont une vie expérimentée à l'échelle mondiale et un courant scientifique en puissance, émergeant dans l'actualité politique mondiale et au travers des flux matériels et immatériels, faisant objet des grandes assises et des négociations qui débouchent sur des résolutions visant la promotion des

nouveaux paradigmes de développement au travers des principes et valeurs favorisant la paix mondiale et le bien-être collectif.

I. 5. Diplomatie environnementale

Connue également sous le concept générique de diplomatie verte, la diplomatie environnementale est un moyen de mise en œuvre d'une politique environnementale appliquée sur la scène internationale. Elle est entendue comme un officiel d'expression et de poursuite par un Etat souverain, des intérêts nationaux en matière de l'environnement au-delà des frontières nationales.

Cet aspect de la diplomatie étatique consiste selon le cas, non seulement à lever des options ou à prendre une position concernant une situation susceptible de toucher aux intérêts nationaux mais aussi à entreprendre des actions auprès d'autres Etats ou acteurs des relations internationales environnementales en vue de garantir ou d'accroître ses intérêts dans ce secteur de la vie nationale.

L'analyse de la diplomatie environnementale d'un Etat doit se faire en tenant compte des facteurs internes (potentiel naturel, vision et organisation politique) qui déterminent le rôle et l'influence de l'Etat concerné tant sur le plan régional qu'international au regard des enjeux. L'environnement étant aujourd'hui un sujet globalisant aux enjeux complexifiés, chaque Etat ou chaque gouvernement se trouvent dans la nécessité d'adapter sa politique au contexte écologique mondial. De ce fait, la vision diplomatique environnementale de tout acteur est de nos jours soumise à l'épreuve d'une planète affectée par le réchauffement climatique dû à la maladresse humaine.

Vu sous cet angle, la diplomatie environnementale ne se définit plus seulement par rapport à une vision nationale, régional ou sous régionale mais plutôt comme le moyen par lequel les acteurs tentent d'harmoniser leurs intérêts afin de concevoir une politique commune et un modèle de développement capable de protéger l'écosystème mondial autant pour la génération présente que pour celles du futur, d'où le concept développement durable.

Le professeur Pierre Chapsal distingue au sujet de la diplomatie environnementale deux parallaxes importants à savoir : la diplomatie étatique et la diplomatie non-étatique. La première dite aussi traditionnelle est celle qui se traduit par la coopération internationale. Elle consiste à réunir les états autour des problèmes liés à l'environnement dans le but ultime de conclure ou de déboucher sur les accords pouvant concourir à la protection du système écologique planétaire.¹¹

C'est à ce titre qu'il s'est tenue en 1992 le sommet de Rio ayant abouti à la mise en place de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. L'instance la plus importante réunissant chaque année les chefs d'Etats autour des questions environnementales.

Cette dimension étatique comprend trois champs d'action importants. Le premier est celui des négociations climatiques qu'on peut illustrer par les travaux de conférences de parties de Kyoto(1997), de Copenhague(2009), les assises de Cancun (2010), l'Accord de Paris (2015) et tant d'autres qui se déroule dans le cadre de la CCNUCC.

Le deuxième champ opérationnel de la diplomatie étatique est consacré à la résolution et à la prévention des conflits environnementaux. De nos jours, les ressources stratégiques dont l'eau, les forêts se trouvent au centre des grands conflits environnementaux, mais aussi le phénomène de réfugiés climatiques présentant les risques d'une conflagration géopolitique dans le futur. Les questions du partage des eaux du Nil ou encore transfèrement des eaux du fleuve Congo vers le lac Tchad sont les sujets qui taraudent les esprits sur des éventuelles crises conflits internationaux dont la mauvaise gestion pourrait conduire à des guerres entre les nations.¹²

Ségolène Royal¹³ disait que la prochaine cause des migrations dans le monde sera d'ordre écologique. Cette prospective aux allures prophétiques

¹¹ CHAPSAL P., « La diplomatie environnementale », dans *Magazine « Arc en ciel »*, Radio Pluriel, Paris, propos recueilli sur You Tube le 22 mai 2019.

¹² *Ibid.*

¹³ Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du Gouvernement français de 2014 à 2016.

semble prendre corps dans les zones désertique et au niveau de l'océan indien où les populations et quelques états insulaires sont menacés de quitter leurs territoires à cause des changements climatiques.

La troisième dimension de la diplomatie environnementale appliquée par les Etats consiste dans la défense des intérêts nationaux. En matière environnementale, il y a des intérêts nationaux à protéger, et les éco-diplomates doivent être capables de défendre les intérêts de leurs états dans ce domaine. Le patrimoine écologique naturel, les entreprises ou encore le savoir-faire en matière d'environnement constituent les avantages concurrentiels que les Etats sont censés protéger et valoriser dans le cadre des échanges économiques.

Par ailleurs, la diplomatie environnementale non-étatique est celle appliquée par les acteurs autres que les Etats, il s'agit des Organisations non gouvernementales et intergouvernementales, les Entreprises ainsi que toutes les institutions et agences tant nationales qu'internationales engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans les différents enjeux liés à la protection de l'environnement.

En somme, il est important de retenir que la diplomatie environnementale comprend trois niveau d'analyse à savoir la coopération internationale, la gestion et prévention de conflits ainsi que la défense des intérêts nationaux.

II. FORET EQUATORIALE CONGOLAISE ET SES POTENTIALITES

II. 1. Circonscription géographique

Il sied de rappeler, d'entrée de jeu, que le bassin du Congo couvre un massif forestier partagé par plusieurs Etats occupant cette zone géographique au centre de l'Afrique. C'est ainsi que nous tachons dans ce point de fixer les lecteurs sur la circonscription géographique de notre espace d'étude qui est la forêt équatoriale de la République démocratique du Congo.

Les forêts du bassin du Congo s'étendent du Cameroun à la République démocratique du Congo, en passant par le Gabon, la République

du Congo, la République centrafricaine et la Guinée équatoriale. Ces forêts immenses d'une superficie supérieure à trois fois la France, constituent le quart des forêts tropicales restant sur terre.¹⁴

La République démocratique du Congo abrite une forêt qui couvre une superficie estimée à 1.280 042, 16 km² (dont 99 millions d'ha de forêts dense humides), soit 54,59% du territoire national dont la superficie est d'environ 2.345 925 km². Cette immense forêt tropicale qui niche dans le bassin du Congo est la seconde plus vaste de la planète.¹⁵

Ces forêts d'une richesse inestimable sont réparties dans différentes provinces du pays constituant ainsi plus de la moitié du territoire national. La province de l'Équateur (actuellement découpée) qui est le poumon forestier de la RDC regorge la plus grande des forêts du pays. Elle est suivie par la grande province Orientale (actuellement découpée), grand Bandundu (découpée), Kasai central ainsi que les autres provinces du pays.

II. 2. Du potentiel biologique de la forêt congolaise

Outre son immense potentiel minier qui lui vaut le qualificatif du « scandale géologique », la RDC dispose également des ressources forestières dont il n'existe pas encore d'inventaire exhaustif jusqu'à nos jours. L'Etat congolais jouit d'une biodiversité exceptionnelle fonction de sa taille et de sa localisation au cœur de la zone tropicale africaine.

On entend par biodiversité, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins, et autres écosystème aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants.¹⁶

¹⁴ EBA'A R., *Les forêts de la RDC*, PUK, Kinshasa, 2008, p. 3.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Code de l'environnement français modifié en 2017.

En effet, le pays est situé géographiquement de part et d'autre de l'Equateur, et bénéficie d'un climat équatorial chaud et humide. Cette biodiversité est observée tant au niveau des écosystèmes qu'au niveau des espèces.

II. 2. 1. De la flore congolaise

Après l'Afrique du sud, la RDC possède la flore la plus riche du continent, avec plus de 11 000 espèces de plantes supérieures dont 3200 espèces endémiques. Des 30 centres endémiques végétaux identifiés en Afrique, 12 sont situés partiellement ou entièrement en RDC ; 8 coïncident avec des parcs nationaux. Cette diversité est liée à la grande diversité des conditions climatiques et de formation végétales qu'on trouve dans le pays.

Par ailleurs, moins de 10% des 500 000 plantes recensées sur la planète ont été étudiée en vue d'une utilisation médicale. Or, les deux tiers de 3000 plantes ayant des effets actifs en pharmacologie proviennent des forêts congolaises. Un arbre comme le Moabi est par exemple employé dans plus de cinquante utilisations médicinales.

II. 2. 2. De la faune

La faune congolaise est aussi abondante que variée. En effet, elle comprend des espèces diverses adaptées chacune aux conditions climatiques et floristiques. Les forêts congolaises comptent 415 espèces de mammifères, 1.117 espèces d'oiseaux et près de 1 000 variétés de poissons d'eau douce. Gorilles, Bonobos, Chimpanzés, éléphants de forêts et Okapi sont parmi les espèces les plus emblématiques de cette extraordinaire biodiversité.

La diversité en primates est la plus haute après celle du Brésil avec 37 espèces. En effet, les forêts congolaises sont par définition les forêts des grands singes : elles sont l'habitat de quatre espèces de primates ; le Bonobo *Pan Panicus* (endémique de la cuvette centrale), le chimpanzé pan troglodytes, le Gorille de l'Ouest (*Gorilla*) et de l'Est (*Gorillaberingei*), le rhinocéros blanc est représenté par sa forme cotonne qui n'existe plus qu'en

RDC dans le parc national de la Garamba, mais dont la survie est actuellement gravement menacée.¹⁷

Les forêts congolaises abritent également 14 autres espèces de singe repérées nulle part ailleurs, les grands herbivores. Comme l'antilope et des carnassiers tels que le Lion, le Léopard ainsi que d'autres espèces qui attirent, non seulement, les touristes, mais aussi, les scientifiques de la planète.

II. 2. 3. Du climat

La République démocratique du Congo est à cheval sur l'équateur, un tiers du pays étant au nord et le reste au sud. Elle s'étend sur trois zones climatiques à savoir : le bassin fluvial équatorial chaud et humide qui se situe au nord de l'équateur, le plateau austral frais et relativement sec, ainsi que les régions montagneuses orientales plus humides et plus froides.¹⁸

La réputation du pays est celle d'avoir un climat chaud et humide sur la plus grande étendue de son territoire et une pluviosité abondante, lequel se trouve en zone équatoriale et tropicale humide. Elle bénéficie, généralement de deux saisons à savoir : la saison sèche et la saison pluvieuse. La répartition des saisons ne se fait pas de la même façon dans tout le territoire et n'est ni égal en termes de durée. Ce grand pays au cœur de l'Afrique comprend trois climats : le climat équatorial, le climat tropical et le climat de montagne.

Par ailleurs, les forêts de la RDC stockent environ 23 gigatonnes de carbone, soit 8% du carbone forestier au niveau mondial ou l'équivalent C02 de plus de deux années d'émission de gaz à effet de serre planétaire si l'ensemble de ce carbone était relâché dans l'atmosphère.¹⁹

II. 3. Quid de la gestion des forêts en République Démocratique du Congo

Au regard de la loi, la gestion des forêts congolaises porte sur quatre volets à savoir la réparation des forêts, l'accès à l'espace et aux ressources

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ <http://www.google.com/www.issafrica.org>, consulté le 02 juin 2015.

¹⁹ GREENPEACE, Le processus REDD en RDC : menace ou solution?, Kinshasa, novembre 2010, p.5

forestières, les usages alternatifs de la forêt, la réalisation des inventaires et des aménagements forestiers.²⁰

Du point de vue de la réparation des forêts, le code forestier de la république démocratique du Congo subdivise le domaine forestier de la manière suivante : les forêts classées ; les forêts protégées ; et les forêts de production permanente.

Les forêts classées font partie du domaine public de l'Etat, elles sont soumises en application d'un acte de classement, à un régime juridique restrictif concernant les droits d'usage et d'exploitation et sont affectées à une vocation particulière notamment écologique. Ce sont les réserves naturelles intégrales, les forêts situées dans les parcs nationaux, les jardins botaniques et zoologiques, les réserves de faunes et les domaines de chasse, les réserves de biosphère, les forêts récréatives, les forêts urbaines, les secteurs sauvegardés.

Les forêts protégées qui appartiennent au domaine privé de l'état sont celles qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement et sont soumises à un régime juridique moins restrictif quant aux droits d'exploitation. Les produits forestiers de toute nature se trouvant sur le domaine forestier protégé, à l'exception de ceux provenant des arbres plantés par des personnes physiques ou morales de droit privé ou par des entités décentralisées, appartiennent à l'Etat. Les forêts protégées peuvent faire l'objet de concession moyennant un contrat dont la durée ne peut excéder vingt-cinq ans.

Quant aux forêts de production permanente, elles sont composées des concessions forestières et des forêts qui, avoir fait l'objet d'une enquête publique, sont destinées à la mise sur le marché. Elles sont quittes et libres de tout droit et instituées par arrêtés conjoint des ministres ayant les forêts et l'agriculture dans leurs attributions.²¹

²⁰ Code forestier de la République démocratique du Congo, arts. 10 et 12, annuaire 2004, p. 25.

²¹ *Ibidem*. Art. 20.

Concernant l'accès à l'espace et aux ressources forestières, il sied de retenir que la loi congolaise établit trois types d'exploitation notamment l'exploitation industrielle de concession forestières, l'exploitation forestière artisanale et l'exploitation forestière communautaire.²²

L'Etat congolais encourage la promotion de l'industrie de transformation locale en vue de garantir la valeur ajoutée du bois et d'autres produits forestiers. Seuls les détenteurs des unités de transformation opérationnelles et les exploitants nationaux dûment autorisés peuvent, pour une période de 10 ans au maximum à compter de la date du démarrage de l'exploitation, exporter des bois sous forme de grumes, moyennant un quota ne dépassant pas 30% de leur production totale annuelle.

Outre les droits d'usage, les communautés locales ont le droit d'exploiter leur forêt. Cette exploitation peut être faite soit par elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'exploitants privés artisanaux, en vertu d'un accord écrit.

Sous réserve de l'exercice des droits d'usage forestier reconnus aux populations locales, l'exploitation de tout produit forestier donne lieu au paiement d'une taxe dont l'assiette et le taux sont fixés par arrêté conjoint des ministres ayant les forêts et les finances dans leurs attributions.

Pour les besoins d'exploitation de leurs forêts, les communautés locales peuvent demander le concours de l'administration forestière et obtenir une assistance de sa part. Les produits de l'exploitation reviennent à la communauté locale après déduction des frais dus à l'administration forestière pour ses prestations.

Quant aux usages alternatifs de la forêt, la loi prévoit explicitement l'exploitation du domaine forestier pour des objectifs commerciaux autre que l'exploitation de bois d'œuvre, tels que le tourisme ou la chasse, ou encore la fourniture de services environnementaux. Le plan d'aménagement devenu obligatoire, précise le mode d'exploitation.

²² *Ibidem*, p. 27.

Un fort accent est mis sur l'aménagement forestier qui non seulement est une innovation par rapport au régime ancien, mais constitue également le socle de la gestion durable des forêts telle qu'elle est conçue en Afrique centrale. L'abondance et la variété des ressources biologiques de la forêt congolaise fait de la république démocratique du Congo une puissance environnementale tant au niveau régional qu'international. Cependant la situation socioéconomique du pays semble mettre en dualité l'urgence de conserver les ressources biologiques avec l'impérieuse nécessité de survie des populations et de développement.

Cela étant, la bonne gouvernance et une politique planifiée du secteur de l'environnement par le gouvernement contribuerait efficacement et favoriserait le développement du pays. Une diplomatie de développement proactive face aux enjeux de climatiques devrait être imaginée et mise sur pied par l'état congolais afin de tirer suffisamment bénéfice de la position qu'il occupe au regard de sa forêt, dans le contexte environnemental de l'heure.

III. PERSPECTIVES DE LA FORET EQUATORIALE CONGOLAISE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES MONDIAUX

Comme cela vient d'être précédemment démontré, la République Démocratique du Congo dispose de très importantes potentialités sur le plan environnemental particulièrement dans le secteur forestier pouvant booster le développement du pays et lui permettre de jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion des ressources forestières au niveau sous régional.

De même, les potentialités de la RDC devraient lui permettre d'assurer le leadership dans les négociations liées aux changements climatiques en cours. La RDC est un pays qui regorge une très grande masse forestière, sa forêt est le premier capteur au monde en dioxyde de carbone. Cette position qu'occupe la RDC actuellement fait d'elle un incontournable dans la diplomatie environnementale.

III. 1. Enjeux stratégiques de la forêt équatoriale congolaise

Les forêts tropicales humides de la république démocratique du Congo présentent des enjeux important sur le plan économique et

environnemental. Les forêts congolaises fournissent le bois d'exploitation connu également sous le nom de l'or vert qui est exporté pour divers usages dans les grandes industries à travers le monde. Au-delà des enjeux locaux et régionaux immédiats qui y sont attachés, elle dispose également d'une variété de services environnementaux dont les bénéfices débordent largement les frontières du pays.

III. 1. 1. Enjeux économiques

Le contexte environnemental de nos jours offre nombreuses opportunités économiques à la République démocratique du Congo grâce aux ressources écologiques dont elle dispose. La forêt congolaise à travers la mise en place d'abord du marché de crédit carbone par l'application du projet des Nations Unies sur la réduction des émissions du gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation et actuellement par la mise en place du fonds vert climat pour la conservation et la protection de l'environnement, constitue un tremplin pour impulser des nouvelles stratégies de développement, en fournissant des alternatives durables aux modèles d'exploitation destructive et non durables des forêts qui dominent à l'heure actuelle.

La création du Fonds vert pour le climat (FVC) a été décidée lors de 16eme Conférence de parties à Cancún en 2010. Désigné comme entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier de la CCNUCC, il vise à canaliser des fonds des pays développés pour la mise en œuvre d'actions climat dans les pays en développement, et devrait collecter une bonne partie des 100 milliards de dollars annuels promis à partir de 2020. Les fonds du FVC seront alloués de manière équilibrée entre des projets d'atténuation et des projets d'adaptation. Sur ce montant dédié à l'adaptation, au moins la moitié est réservée aux pays Africains, petits États insulaires et pays les moins avancés (PMA).²³

²³ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 21^e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11), Guide des négociations, Paris, France Du 30 novembre au 11 décembre 2015, p. 20.

Les pays industrialisés sont incités à financer les « projets propres » pour ceux n'ayant pas le moyen nécessaire pouvant protéger leurs forêts. La forêt est donc un produit qui s'achète et vend. Trois caractéristiques majeures permettent de singulariser l'investissement forestier congolais lesquelles sont liées à la nature de la forêt. Il s'agit notamment de la stabilité de la valeur de la forêt, la valeur du rendement et la capacité de stockage de gaz carbonique.²⁴

III. 1. 2. Enjeux environnementaux

Il est important de rappeler d'entrée de jeu que les forêts congolaises stockent environ 23 gigatonnes de carbone, soit 8% du carbone forestier au niveau mondial ou l'équivalent CO₂ de plus de deux années d'émissions de gaz à effet de serre de la planète si l'ensemble de ce carbone était relâché dans l'atmosphère.

Les enjeux environnementaux sont inévitables étant donné que les réserves forestières sont exceptionnelles dans la lutte contre le réchauffement climatique. Longtemps restées en marge de négociations climatiques, les forêts de la RDC reviennent sur le devant de la scène internationale avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Selon une récente découverte par une équipe de scientifiques des universités de Leeds en Angleterre et de Kisangani en RDC, en octobre 2017, la République démocratique du Congo renferme des tourbières riches en carbone et qui peuvent atteindre une profondeur de 3,37 dans la province de l'équateur. Celle-ci (la tourbière) est la plus grande jamais trouvée dans une forêt dans le monde.

En effet, la tourbière est un sol humide composé de matières organiques (déchets des feuilles) semi décomposées contenant une faible quantité d'oxygène. Elle se forme et s'accumule au fil des millénaires. Une

²⁴ KAPENA MUKA J., « Forêt équatoriale : levier d'une puissance régionale pour la République Démocratique du Congo ou source d'une éventuelle conflagration géopolitique », Mémoire de Licence en Relations internationales, UPN, Kinshasa, 2015, p. 60.

²⁴ GREEN PEACE, « REED en RDC : menace ou solution? », Rapport Greenpeace, novembre 2010, p. 5.

tourbière en bonne santé agit comme un puits de carbone, en l'éliminant de l'atmosphère par la croissance des arbres. La décomposition d'une tourbe est favorisée par un environnement humide.

D'un point de vue global, le capital forestier de la République Démocratique du Congo demeure relativement intact. Le taux de déforestation y est encore faible. Sur le plan international, la forêt équatoriale de la RDC se présente comme une réserve vitale de la communauté, mieux un bien public destiné à servir l'humanité toute entière pour sa survie.

III. 2. Attitude de l'Etat congolais lors des négociations climatiques

L'attitude de l'Etat congolais lors des négociations climatiques ne reflète pas l'image que l'on se fait de ce grand pays, comme le démontre les multiples déclarations retenues pendant les sommets traitant de problèmes de l'environnement. Au nom de l'intérêt national, certains Etats aussi puissants et responsables de la destruction de la biosphère, ont refusé expressément de signer ou ratifier certains textes internationaux les contraignant à limiter leurs activités industrielles et à payer les Etats pollués pour la conservation de leur écosystème utile pour la survie de la planète.

La question du financement est au cœur des négociations intergouvernementales sur le climat. Il doit permettre de soutenir, notamment dans les pays en développement, le déploiement des énergies renouvelables, la construction de bâtiments et d'infrastructures durables, la mise en place de transports efficaces en énergie, l'amélioration des pratiques agricoles, les ouvrages de pompage d'eau rendus nécessaires en raison d'une moindre pluviométrie liée aux effets du changement climatique, etc. Mais si tout le monde s'accorde pour affirmer la nécessité de rassembler des financements, sa mise en œuvre effective se révèle plus compliquée.²⁵

²⁵ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 21^e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11), Guide des négociations, Paris, France du 30 novembre au 11 décembre 2015, p. 18.

Les pays développés se sont engagés à Copenhague (2009) à mobiliser 100 milliards de dollars américains par année en faveur des pays en développement à partir de 2020. En effet, leur richesse et leur responsabilité historique dans le changement climatique les positionnent comme devant fournir l'essentiel du financement climat. Toutefois, en ce qui concerne les modalités pratiques, l'opposition est souvent forte avec les pays en développement, qui ont vocation à en être les bénéficiaires.²⁶

Malgré l'existence d'un consensus scientifique au travers plusieurs études et rapports d'experts climatologues et chercheurs indépendants sur la réelle détérioration du système climatique de la planète liée aux activités humaines et à l'industrialisation de l'économie mondiale, il reste des climato-sceptiques qui s'inscrivent en faux sur la gravité de la situation climatique telle que démontrée ces dernières années.

Alors que le Président américain, Donald J. Trump a refusé de mettre en application les résolutions de l'accord de Paris signé par les Etats Unis d'Amérique en 2015 avec le Président Barack Obama, la fondation Clintel, qui dénie le réchauffement climatique, vient d'annoncer en septembre dernier avoir recueilli les signatures de cinq cents scientifiques de treize pays pour adresser à l'ONU une déclaration selon laquelle il n'y a ni urgence ni crise climatique. Le promoteur de cette fondation, l'ingénieur Guus Berkhout, est lié à l'industrie du pétrole, et parmi les quarante signataires français figurent des climato-sceptiques connus et aucun ne disposent d'une expertise avérée en climatologie.²⁷

Par ailleurs, il s'avère important de signaler que seuls trois Etats à savoir la Chine, les Etats-Unis d'Amériques, la Russie associés à l'Union européenne couvraient les 55% d'émissions mondiales dont l'objectif a été fixé d'atteindre dans l'accord de Paris afin de limiter le réchauffement

²⁶ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 21^e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11), Guide des négociations, Paris, France Du 30 novembre au 11 décembre 2015, p. 18.

²⁷ [www.google.com/https://wikipedia.org:controverses sur le réchauffement climatique](https://www.google.com/https://wikipedia.org:controverses%20sur%20le%20r%C3%A9chauffement%20climatique), consulté le 27 novembre 2019.

climatique à de 2°C.²⁸ Le processus de négociation, tel que mis en place dans le cadre de la convention-cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), est profondément inégalitaire, au détriment de la représentation des pays les plus pauvres, et notamment les pays africains.

Face à cette realpolitik des pays développés et premiers responsables du réchauffement climatique, l'Afrique en général et la République démocratique du Congo en particulier, qui se retrouve dans la catégorie des pays en voie de développement regroupé dans le G77+Chine, semble n'avoir aucune influence sur le débat concernant le destin de la planète dont il détient la solution au regard de ses ressources écologiques diverses.

Si l'influence de l'Afrique dans les négociations mondiales sur le climat n'a fait l'objet que d'une discussion succincte dans le cadre d'un atelier de travail de deux jours sur le thème du changement climatique en Afrique, organisé à zanzibar à l'approche de la 24^e session de la conférence des parties qui s'est tenue du 3 au 14 décembre à Katowice en Pologne, les questions soulevées continuent à faire écho. La position du continent se voit par moments mise en mal par toute une série de défis dont notamment, des contraintes budgétaires, un déficit de compétences, l'absence de volonté politique, tant à l'échelle nationale que continentale, et le fait que la position de négociation de l'Afrique est dans certains cas reléguée à un second plan par les préoccupations plus larges du groupe G77+Chine, entre autres défis.²⁹

Le groupe de négociateurs africain qui réunit des délégués de tous les pays du continent, représente les intérêts de l'Afrique aux négociations climatiques mondiales, sous la direction de l'assemblée de l'union africaine, du comité des chefs d'état et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) et de la conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN).

²⁸ Groupe planète verte, De la COP21 à la COP22 : Les défis du changement climatique pour mon entreprise, Livre Blanc, Paris, Septembre 2016, p. 6.

²⁹ <http://www.equaltimes.org/les-negociateurs-africains-pour-le-climat-sont-ils-prêts-pour-la-cop24?>, consulté le 27 novembre 2019.

III. 3. Forêt équatoriale congolaise : facteur de puissance régionale ou source d'une éventuelle conflagration géopolitique

III. 3. 1. Forêt équatoriale congolaise, facteur d'une puissance régionale pour la RDC

Face aux enjeux climatiques de nos jours, il est irréfutable de reconnaître la valence géostratégique de la République démocratique du Congo tant sur le plan régional qu'international, au regard de ses immenses ressources forestières situées dans le bassin du Congo. La République démocratique du Congo qui renferme à elle seule, 154.135.000 ha sur 242.693.000 ha, soit 63,5% de forêts tropicales du bassin du Congo, bénéficie d'une extraordinaire variété d'écosystème et d'un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle faisant de l'Etat congolais un pivot géopolitique dans la lutte contre le réchauffement climatique de notre planète.

Ces atouts stratégiques constituent un réel tremplin pour le pays afin de pouvoir booster son leadership sur le plan régional en s'affirmant comme un acteur principal et une puissance effective dans ce siècle des enjeux environnementaux. Lequel leadership devrait cependant être conditionné par la bonne Gouvernance et une bonne organisation de l'environnement au travers les institutions et les différentes structures dont la gestion du secteur relève niveau national, et ce, dans le cadre d'une vision politique de puissance passant par la restructuration et une réforme efficace de l'appareil administratif du pays en vue d'une gestion efficiente et performante de ces différentes ressources pouvant favoriser son émergence.

Cela contribuera à redorer l'image du pays afin de le relancer dans une nouvelle configuration des rapports au sein de la région et voire sur le plan mondial, afin que ce dernier puisse avoir effectivement une influence croissante et manifeste dans la géopolitique mondiale, en ce qui concerne la gouvernance environnementale.

La recette d'une politique de puissance dans le contexte des Relations internationales environnementales répond également aux exigences d'un engagement réel ou d'une impulsion partant du sommet de l'Etat et

d'une révisitation des priorités diplomatiques faisant de la diplomatie verte un moyen de reconquête géopolitique et un outil favorable pour attirer les capitaux ainsi que les investisseurs étrangers de booster l'économie nationale dans le cadre d'une coopération environnementale de développement.

Cette offensive diplomatique implique aussi le professionnalisme des acteurs et négociateurs commis à la tâche qui consiste à promouvoir et défendre les intérêts de la République au cours des assises environnementales tenues à différents échelons. Pour cela, il faudrait penser à un renforcement des capacités de nos éco-diplomates au travers une mise à niveau de compétences en matière des négociations climatiques. Les missions diplomatiques de la RDC devraient être composées des personnes répondant au profil requis pour s'attendre à des résultats efficaces au niveau de la coopération internationale.

La notion de la puissance étant dynamique et en perpétuelle évolution en Relations internationales, il est plus qu'opportun pour l'Etat congolais de se comporter dignement à l'aune des autres puissances écologiques telles que le Brésil et l'Equateur afin d'imposer sa volonté dans le processus décisionnel mondial au regard de sa position géostratégique dans les enjeux environnementaux.

III. 3. 2. Forêt équatoriale congolaise face au panvitalisme régional et international

Au-delà du terrorisme international qui se brigue aujourd'hui comme étant un réel facteur déstabilisateur des Etats dans la géopolitique mondiale et de toutes les autres manœuvres perceptibles de nos jours, la crise environnementale actuelle se trouve à la base des plusieurs différends qui opposent les états ainsi que d'autres acteurs sur la scène internationale. Le réchauffement climatique et son influence sur l'environnement couplé aux enjeux économiques et politiques sont pris en compte dans l'étude de causes majeures des flux migratoires forcés de population.

Déjà en 2003, un rapport commandé par le Programme des nations unies pour l'environnement démontrait que le réchauffement climatique pourrait entraîner des phénomènes de déstabilisation mondiale qui bouleverseraient les rapports géopolitiques entre les Etats.³⁰

A l'instar du conflit actuel entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan autour des eaux du Nil, les ressources stratégiques dont l'eau, les forêts se trouvent au centre des grands conflits environnementaux. Mais aussi le phénomène de réfugiés climatiques présentant les risques d'une conflagration géopolitique dans le futur. La question du partage du transfèrement des eaux du fleuve Congo vers le lac Tchad ou encore de l'exploitation des ressources énergétiques en forêt tel que le gisement pétrolier du parc de Virunga sont des sujets qui taraudent les esprits sur des éventuelles crises et conflits internationaux dont la mauvaise gestion pourrait conduire à des guerres entre les nations.

La complexité des ressources naturelles qu'abrite la forêt équatoriale de la RDC constitue l'une des sources majeure pouvant être à la base d'un grand conflit international déclenché suite à un probable cataclysme environnemental se dessinant dans les jours avenir au regard de la crise climatique actuelle.

III. 4. Perspectives

Face aux enjeux actuels le Gouvernement congolais est dans l'urgence d'organiser sa politique environnementale ou encore d'en imaginer une en vue de valoriser et promouvoir ses ressources écologiques et d'en tirer suffisamment profit au regard des opportunités en présence. Pour cela, le Gouvernement congolais devrait au travers la mise en place d'un système efficace de gestion des forêts, lutter contre la déforestation, l'exploitation illégale du bois des forêts et le trafic illicite des espèces fauniques protégés et surtout celles en voie de disparition. Associer les communautés locales et autochtones dans la préservation, la gestion, l'exploitation et le contrôle des ressources forestières du pays.

³⁰ Rapport du programme des Nations Unies pour l'environnement sur le réchauffement climatique, 2003, p. 49.

Elaborer une politique nationale de lutte contre la pollution au travers d'une canalisation et un recyclage systématique des déchets et une transformation de ces derniers en produit consommable en vue d'une protection durable de l'environnement. Promouvoir l'écotourisme au moyen de la réhabilitation, la création et l'embellissement des espaces verts ainsi que des différents parcs sur toute l'étendue de la République. Faire de l'écocitoyenneté l'une des principales priorités de la gouvernance au travers une série des campagnes de sensibilisation avec le concours de la société civile environnementale et un programme de formation visant à implémenter dès la bas âge la culture environnementale dans le mental collectif du citoyen congolais.

Investir dans l'éducation verte au moyen d'une réforme du système éducatif qui intègre les enseignements sur l'environnement dans le programme de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que dans l'enseignement supérieur d'une part, et qui promeut les filières spécialisées de domaines écologiques et de diplomatie environnementale d'autre part, afin de préparer une élite consciente des enjeux de l'heure, prête et qualifiée pour contribuer au processus d'un développement réellement durable.

Mettre en place une diplomatie verte proactive intégrant les trois dimensions à savoir la coopération, la gestion et prévention de conflits et la défense de l'intérêt national. Celle-ci devrait permettre le rayonnement tant au niveau régional qu'international et le remplacement géopolitique la République démocratique du Congo dans l'échiquier mondial. La RDC au travers de ses ressources écologiques incontournables, et de son leadership à l'Union Africaine, a le défi de faire de ce secteur un réel levier de puissance tant pour le pays que pour toute la région, mais aussi un facteur important de développement face aux diverses opportunités qui se présentent dans le cadre de mécanismes d'atténuation et d'adaptation initiés par l'accord de Paris.

Par ailleurs, le Gouvernement congolais devrait régulariser ses contributions dans les différentes structures sous-régionales et régionales auxquelles le pays appartient afin d'avoir une voix délibérante aux pourparlers sur la gestion transfrontalière des forêts ainsi que d'autres ressources écologiques, et comme nous l'avons évoqué plus haut, renforcer sa capacité de négociation en alignant les experts de la diplomatie et ceux de l'environnement lors des différentes assises tant au niveau sous-régional, régional qu'international en vue d'un résultat plus efficace et profitable pour la nation.

Promouvoir une intelligence stratégique dans le domaine de l'environnement au travers des initiatives innovantes de protection des espaces verts transfrontaliers afin de prévenir les éventuels conflits et d'exercer effectivement son leadership dans la région. Au regard de son immense massif forestier et par le moyen d'un lobbying efficace, négocier d'une part, la récupération du siège de la Commission de Forêts de l'Afrique Central en sigle COMIFAC dont le siège se trouve actuellement au Cameroun et solliciter d'autre part, la tenue des grandes assises climatiques telles la Conférence des Parties de la convention des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en vue d'un rayonnement international du pays et de son affirmation en tant que l'un des piliers de la protection de l'environnement.

CONCLUSION

L'analyse des relations environnementales internationales tournée vers les enjeux climatiques de l'heure démontre effectivement que le monde tend vers un basculement configurationnel tacite et progressif de son équilibre où les forts d'aujourd'hui peuvent ne plus le demeurer demain laissant ainsi place aux puissances naissantes de la nouvelle configuration géopolitique, celle que la nature entend imposer.

Qui possède la mer dirige le monde disait en substance Halford John Mackinder. Si hier la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique contrôlèrent le commerce mondial à cause de leur position géostratégique autour de la mer, l'avenir du monde d'aujourd'hui se trouve détenu par ceux-

là qui possèdent des ressources écologiques dont la survie de la planète et de l'homme qui y habite dépendent.

Au regard du rôle crucial qu'elles jouent dans la crise environnemental de nos jours, les forêts sempervirentes de la République Démocratique du Congo reviennent au centre des intérêts vitaux des Etats. A la fois, ses ressources vertes tant stratégiques retiennent l'attention de toute la communauté et attise la convoitise du monde qui l'entoure quant à leur gestion et au contrôle des espaces qui les contiennent. Cet état des choses nous a poussés à une profonde réflexion autour de ces enjeux que fait graviter la forêt équatoriale congolaise faisant de la République démocratique du Congo un acteur majeur dans le contexte actuel.

Les enjeux climatiques présents offrent l'opportunité en or à l'Etat congolais de se faire réellement une place prestigieuse dans les concerts de nations et d'accélérer son processus d'émergence en élargissant sa sphère d'influence sur le continent africain. Cependant, cela passe par une réelle prise de conscience de sa position stratégique traduise par des actions concrètes. L'heure est venue pour que le Heartland environnemental qui est la République démocratique du Congo sorte de son profond sommeil et puisse jouer le rôle qui lui convient sur la scène internationale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

CHAPSAL P., « La diplomatie environnementale », dans *Magazine « Arc en ciel »*, Radio Pluriel, Paris, propos recueilli sur You Tube le 22 mai 2019.

Code de l'environnement français modifié en 2017.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 21^e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11), Guide des négociations, Paris, France Du 30 novembre au 11 décembre 2015.

EBA'A R., *Les forêts de la RDC*, PUK, Kinshasa, 2008.

GREEN PEACE, REED en RDC : menace ou solution?, Rapport Greenpeace, novembre 2010.

GREENPEACE, « Le processus REDD en RDC : menace ou solution ? », Kinshasa, novembre 2010.

Groupe planète verte, *De la COP21 à la COP22 : Les défis du changement climatique pour mon entreprise*, Livre Blanc, Paris, Septembre 2016.

KAPENA MUKA J., « Forêt équatoriale : levier d'une puissance régionale pour la République Démocratique du Congo ou source d'une éventuelle conflagration géopolitique », Mémoire de Licence en Relations internationales, UPN, Kinshasa, 2015.

LUBINI AYINGWEU C., « Environnement et Société », Notes de cours inédit, UNIKIN, Kinshasa, 2014-2015.

Rapport du programme des Nations Unies pour l'environnement sur le réchauffement climatique, 2003.

ROUILLON S., « Politiques d'environnement et relations internationales », Séminaire de DEA, Paris, 2000.

STRANGE T et BAYLEY A., « Le développement durable : à la croisée de l'économie, de la société et l'environnement », OCDE, 2008.